



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 2 novembre 2012

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 142 - Villeurbanne

Signalisation erronée et trompeuse



Ces 4 photos ont été prises sur diverses entrées de Villeurbanne, à la limite communale. Toutes les entrées de la ville sont ainsi signalées.

En dessous du panneau « VILLEURBANNE » on trouve systématiquement le panneau carré « Stationnement alterné semi-mensuel, 1.15 / 16.31 ».

Cela laisse entendre au conducteur que ce régime de stationnement est généralisé sur la commune. Or, il a totalement disparu depuis au moins 20 ans ! On remarque d'ailleurs que sur la ville de Lyon et les communes limitrophes, seule celle de Villeurbanne procède ainsi.

Cette situation a pour double inconvénient d'attirer l'attention du conducteur sur une disposition caduque, ce qui ne peut que le perturber, et d'alourdir une signalisation, déjà régulièrement dénoncée comme pléthorique.

Nous suggérons donc que tous les panneaux « Stationnement unilatéral alterné semi-mensuel », disposés aux entrées de la ville, soient déposés.

Le cas échéant, si il subsistait quelques rares rues relevant de ce régime, il serait beaucoup plus simple de les signaler, elles seules, sur place.

Destinataires : M. Didier Vullierme, adjoint au maire de Villeurbanne
M. Jean-Philippe Laplanche, Dir. De la Voirie ;Le Grand Lyon
M. Damien Franc Le Grand Lyon, Centre Est
Le Progrès